

CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013**

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : Mme Aline JOFFET

Modérateur : M. Jean-Paul DAVID

13/111 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GPS

Le conseil municipal, par 28 voix pour, dont 6 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous), 4 abstentions dont 1 pouvoir (Nogent avec vous, Progrès et solidarité) et 1 voix contre (Ensemble, agissons pour notre ville)

Adopte la décision modificative n°1 du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2013 comme suit :

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2013****SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES :**

Chapitre M4	Article	Libellé	Budget 2013	Montant de la Décision Modificative n°1	Lire Budget après DM n°1
011	6064	Fournitures administratives	1 000,00 €	-500,00 €	500,00 €
011	6156	Maintenance	77 238,00 €	-13 000,00 €	64 238,00 €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
011	6238	Divers	5 000,00 €	-3 000,00 €	2 000,00 €
011	6063	Fournitures d'entretien et petits équipements	10 885,88 €	-5 000,00 €	5 885,88 €
012	6218	Autres personnels extérieurs	10 000,00 €	-7 000,00 €	3 000,00 €
65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	20 000,00 €	-12 000,00 €	8 000,00 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	15 000,00 €	-10 000,00 €	5 000,00 €
67	6718	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	5 000,00 €	-2 000,00 €	3 000,00 €
67	678	Autres charges exceptionnelles (GERAUD)	1 028 556,00 €	380 500,00 €	1 409 056,00 €
022	022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	-10 000,00 €	0,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	274 646,38 €	-270 000,00 €	4 646,38 €

TOTAL des Dépenses de Fonctionnement : 50 000,00 €

RECETTES :

Chapitre M14	Article	Libellé	Budget 2013	Montant de la Décision Modificative n°1	Lire Budget après DM
042	7875	Reprise partielle sur provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

TOTAL des Recettes de Fonctionnement : 50 000,00 €

Solde de la décision modificative n° 1 - Fonctionnement Budget GPS: 0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES :**

Chapitre M4	Article	Libellé	Budget 2013	Montant de la Décision Modificative n°1	Lire Budget après DM n°1
020	020	Dépenses imprévues	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
21	2188	Autres matériels	60 000,00 €	-50 000,00 €	10 000,00 €

23	2313	Travaux	255 679,14 €	-199 000,00 €	56 679,14 €
23	2315	Autres agencements	124 000,00 €	-70 000,00 €	54 000,00 €
040	15112	Reprise Provisions litiges et contentieux	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL des Dépenses d'Investissement				-270 000,00 €	

RECETTES :

Chapitre M4	Article	Libellé	Budget 2013	Montant de la Décision Modificative n°1	Lire Budget après DM
021	021	Virement de la section de fonctionnement	274 646,38 €	-270 000,00 €	4 646,38 €
TOTAL des Recettes de Fonctionnement :				-270 000,00 €	

Solde de la décision modificative n° 1 - Investissement Budget GPS:	0,00 €
--	---------------

13/112 EXERCICE 2013 FIXATION DES SEUILS DE POURSUITES ET AUTORISATION PERMANENTE ACCORDEE A MME LA TRESORIERE PRINCIPALE POUR LE RECOUVREMENT DES DETTES

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Abroge les dispositions de la délibération n°12/144 en date du 12 octobre 2009

Fixe les seuils minimaux de recouvrement des dettes et d'engagement des poursuites comme suit :

- Saisie-vente et saisie des rémunérations 30 €
- Saisie attribution (saisie des comptes bancaires) 130 €

Accorde à Mme Marie-Christine VILAINE, Trésorière Principale, une autorisation permanente et générale pour effectuer les poursuites concernant le recouvrement des produits communaux aux moyens de :

- Saisie – attribution
- saisie mobilière
- Saisie de véhicules
- Saisie des rémunérations
- Saisie auprès des Caisses d'Allocations Familiales
- Opposition à tiers détenteurs

13/113 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°13/109 PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE – SECTEUR DU PORT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Supprime le stationnement payant de surface applicable sur l'avenue Smith Champion - de la première entrée du stade Alain Mimoun jusqu'à la rue Agnès Sorel.

Le stationnement payant de surface est maintenu sur le secteur de l'avenue Smith Champion jusqu'à la première entrée du stade Alain Mimoun soit sur 18 places dont 1 place handicapée.

	Pair	Impair	Pair	Impair	Pair	Impair
Avenue Clémenceau			4		10	6
Avenue de Joinville	5	6				
Avenue des Marronniers					20	30
Avenue Smith Champion			9	9		
Avenue Watteau	21	19				
Boulevard de la République					8	6
Boulevard de Strasbourg					52	63
Boulevard Gallieni		33			20	19
Boulevard Gambetta					3	25
Circulaire Leclerc		19				
Grande Rue Charles de Gaulle	82	34			9	16
Place Pierre Semard					10	24
Rue de l'Abbé Guilleminault					12	2
Boulevard Albert 1er					35	
Rue Alphonse Ancellet	10	13				
Rue André Pontier		10				18
Rue de l'Armistice					27	
Rue Brillet	7					
Rue Charles VII					15	13
Rue des Châtaigniers						13
Rue de Coulmiers					17	20
Rue Curé Carreau					12	
Rue des Défenseurs de Verdun						20
Rue Edmond Vitry					22	26
Rue Emile Brisson					15	
Rue Emile Zola					9	3
Rue Eugène Galbrun	7	17				
Rue de Fontenay					6	6
Rue Gabriel Péri						11
Rue Gustave Lebègue					9	
Rue Guy Moquet					15	5
Rue des Héros Nogentais	12	23			31	21
Rue Hoche			27	16		
Place Jean Mermoz						27
Rue Jean Monnet					13	36
Rue Jean Moulin					16	
Rue Jean Soulès					15	
Rue du Jeu de l'Arc	8					
Rue du Jeu de Paume					9	
Rue Jules Ferry	12					
Rue de l'Arboust					5	11
Rue du Lieutenant Ohresser	7	20				
Rue Maréchal Vaillant						11
Rue Pasteur						13
Rue Paul Bert	7					
Rue Paul Doumer					11	5
Rue Pierre Brossolette					8	11
Rue de Plaisance	14					
Rue du Port			24	16		
Rue Dagobert						33
Rue Saint Sébastien	14					
Rue Théodore Honoré						8
Rue Thiers	16	17				
Rue Victor Basch						32

Les autres dispositions des délibérations n°13/67 en date du 27 mai 2013 et n° 13/109 en date du 10 juillet 2013 demeurent inchangées.

13/114 ADHESION AU PROGRAMME « HABITER MIEUX » – SIGNATURE AVEC L'ETAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT DU PROTOCOLE TERRITORIAL D'AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVES.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la ville de Nogent-sur-Marne au programme « Habiter mieux » de l'Anah, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Autorise le Maire à signer tout document portant adhésion au programme « Habiter mieux » de l'Anah.

Précise que les aides financières allouées par la Ville dans le cadre du programme « Habiter Mieux », d'un montant maximum de 300 € pour les prestations d'ingénierie et de 400 € pour les travaux, seront attribuées selon les modalités du règlement d'attribution fixé par la Ville et joint en annexe de cette délibération.

Fixe pour les 4 années du programme, un montant d'aide global maximum de 84 000 €, correspondant au subventionnement d'environ 120 dossiers et précise qu'une fois cette enveloppe attribuée aucun nouveau dossier de demande de subvention ne pourra être pris en compte.

13/115 CANDIDATURE A UN APPEL A PROJETS DU CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT ENERGIE, PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DE "BALADES THERMOGRAPHIQUES"

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le principe de répondre à l'appel à projet du Conseil Général du Val-de-Marne dans le cadre du Plan Climat Energie.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au dossier de candidature.

13/116 ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE REALISANT UN DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE LEUR HABITATION PRINCIPALE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Attribue une aide financière aux habitants de la commune réalisant un diagnostic énergétique de leur habitation principale, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Précise que cette aide financière sera attribuée par la ville selon les conditions précisées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux habitants de la Commune réalisant un diagnostic énergétique de leur habitation principale – Règlement d'attribution ».

Fixe le montant de l'aide à 80 % du montant hors taxes du diagnostic, plafonné à 150 €.

Fixe pour chaque année un montant global d'aide de 12 000 €, correspondant environ au subventionnement de 80 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

13/117 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE ET L'ASSOCIATION TISSECO SOLIDAIRE POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE COLLECTE DE TEXTILES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention à passer avec l'association TissEco Solidaire pour l'installation de bornes de collecte de textiles sur le domaine public, à titre gracieux.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

13/118 CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM EXISTANTS – RUE GASTON MARGERIE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention à passer avec France Télécom relative à l'enfouissement du réseau de télécommunications.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

13/119 CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM EXISTANTS – BOULEVARD GEORGES V

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention à passer avec France Télécom relative à l'enfouissement du réseau de télécommunications.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

13/120 CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM EXISTANTS – RUE DU LAC

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention à passer avec France Télécom relative à l'enfouissement du réseau de télécommunications.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

13/121 ADOPTION DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET VALIDATION DU PREMIER PLAN D' ACTIONS AGENDA 21

Le conseil municipal, par 30 voix pour, dont 6 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous, Progrès et solidarité), 1 voix contre (Nogent avec vous) et 2 abstentions (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous)

Adopte le principe de la stratégie locale de développement durable jointe en annexe 1.

Valide le premier Plan d'actions de l'Agenda 21 de Nogent-sur-Marne pour la période 2014-2018 joint en annexe 2.

13/122 GENERALISATION DE LA « ZONE 30 » A NOGENT SUR MARNE ET CREATION D'UNE « ZONE 20 »

Le conseil municipal,

Prend acte de la généralisation de la « zone 30 » sur l'ensemble des voies communales, permettant ainsi aux cyclistes d'emprunter en contre-sens les voies en sens unique.

Prend acte que les voies suivantes :

- rue des Marronniers (entre l'avenue de Joinville et l'avenue Georges Clémenceau)
- avenue Watteau

- rue Eugène Galbrun
- rue Dagobert
- rue Marceau (entre le Boulevard Albert 1er et la rue du Port)
- rue des Héros nogentais (entre les rues Emile Zola et Paul Bert)

ne pourront pas être empruntées à contre-sens par les vélos.

Prend acte de la création d'espaces partagés « zone 20 » dans les secteurs suivants :

- « Bords de Marne » - Boulevard de la Marne –avenues du Val de Beauté et Smith Champion, rue du Port et Quai du Port,
- « Village-Centre Ville » - Grande Rue Charles de Gaulle (du carrefour Baûyn de Perreuse à la rue Eugène Galbrun)

13/123 APPROBATION DES AVENANTS N°6 ET 7 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public de la restauration collective de la Commune passé avec la société « Elior Restauration Enseignement » afin d'acter d'une part, la fermeture du site de l'école Victor Hugo située 12 avenue Victor Hugo et son ouverture au sein de l'Espace Marie Curie, d'autre part, le recrutement d'un employé de restauration complémentaire, en contrat scolaire intermittent de 25 h par semaine, pour un coût annuel de 21 791 euros HT.

Approuve l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public de la restauration collective de la Commune passée avec la société « Elior Restauration Enseignement » portant sur le renouvellement de l'utilisation du point restauration de l'Espace Marie Curie par les élèves du Lycée Branly, l'établissement de la prestation alimentaire servie ainsi que du prix des repas, la mise en place du personnel de service correspondant, le réaménagement des salles de restaurant, l'achat de matériel nécessaire au service des repas pour les élémentaires de l'école Victor Hugo et l'établissement du nouveau bordereau des prix.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne ou son représentant à signer les avenants n°6 et n°7.

Les autres dispositions du traité restent inchangées.

13/124 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Crée au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- un emploi d'attaché,
- un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- un emploi de brigadier chef principal,
- un emploi d'infirmière en soins généraux de classe normale.

Supprime au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- un emploi de rédacteur,
- un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- un emploi de gardien de police municipale,
- un emploi d'éducateur chef de jeunes enfants.

13/125 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CONSERVATOIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Supprime au tableau des effectifs l'emploi à temps complet suivant :

- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale.

Supprime au tableau des effectifs l'emploi à temps non complet suivant :

- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 4h30 hebdomadaires.

Crée au tableau des effectifs l'emploi à temps complet suivant :

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

Crée au tableau des effectifs les emplois à temps non complet suivants :

- deux emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 6h15 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 4h45 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 4h15 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 10h heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 2h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 11h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 14h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 10h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 5h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 10h40 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 16h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 11h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 10h40 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 7h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique à raison de 3h30 hebdomadaires,

Supprime au tableau des effectifs les emplois à temps non complet suivants :

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 3h55 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 5h15 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 3h20 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 4h heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 9h40 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 10h heures hebdomadaires,

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 1h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 11h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 14h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 9h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 4h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 15h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 11h20 hebdomadaires,
- deux emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 10h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 9h30 hebdomadaires,

13/126 ORGANISATION DU CONTE MUSICAL DE L'ECOLE GUY MOQUET – ANNEE SCOLAIRE 2013-2014 – APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'INSPECTION ACADEMIQUE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES IMPLIQUANT LA PRESTATION D'INTERVENANTS EXTERIEURS ET FIXATION DU TAUX DE VACATION

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la convention à passer avec l'Inspection Académique du Val-de-Marne pour l'organisation d'activités musicales impliquant la participation d'un intervenant extérieur à l'école Guy Môquet pour l'année scolaire 2013/2014 et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Recourt à la participation d'un professeur de violon à raison de 18 h / semaine, durant le temps scolaire.

Fixe le taux des vacances à raison de 27 € brut de l'heure (hors charges).

13/127 CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « NOGENT PRESENCE AIDE AU DOMICILE »

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la convention annuelle de partenariat et d'objectifs à intervenir entre l'Association « Nogent Présence aide au domicile », dont le siège se situe 2 rue Guy Moquet 94130 Nogent-sur-Marne et la commune de Nogent-sur-Marne.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et tout document y afférant.

13/128 ORGANISATION D'UNE SORTIE AU CIRQUE NATIONAL ALEXIS GRUSS EN FAVEUR DES SENIORS NOGENTAIS – SEMAINE BLEUE 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité

Organise une sortie au Cirque National Alexis Gruss en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le mercredi 6 novembre 2013, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 60 personnes accompagnées par deux agents.

Demande une participation de 10 € par personne pour cette sortie prévue le mercredi 6 novembre 2013.

Accepte l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Dit que les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptés dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyage organisés par la Ville.

13/129 ORGANISATION D'UNE SORTIE A CHARTRES EN FAVEUR DES SENIORS NOGENTAIS – SEMAINE BLEUE 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité

Organise une journée à Chartres comprenant la visite guidée de la Cathédrale Notre Dame, la visite commentée de la Ville en petit train, le déjeuner dans un restaurant en basse ville et la visite guidée du Centre International du Vitrail, en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le mardi 5 novembre 2013, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 50 personnes accompagnées par deux agents.

Demande une participation de 20 € par personne pour cette sortie prévue le mardi 5 novembre 2013.

Accepte l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Dit que les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptés dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyage organisés par la Ville.

13/130 ORGANISATION D'UNE SORTIE A BLOIS-CHAMBORD EN FAVEUR DES SENIORS NOGENTAIS – SEMAINE BLEUE 2013

Le conseil municipal, unanimité

Organise une journée à Blois Chambord comprenant la visite guidée du Château Royal de Blois, le déjeuner dans un restaurant et la visite guidée du Château de Chambord, en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le lundi 4 novembre 2013, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 50 personnes accompagnées par deux agents.

Demande une participation de 20 € par personne pour cette sortie prévue le lundi 4 novembre 2013.

Accepte l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Dit que les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptés dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyage organisés par la Ville.

13/131 AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CCAS POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITES SPORTIVES DESTINEES AUX SENIORS

Le conseil municipal, Le conseil municipal, unanimité

Approuve l'avenant à la convention à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne, et le Centre Communal d'Action Sociale qui précise les modalités et les conditions de l'organisation de cette nouvelle saison d'activités sportives.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer une convention de partenariat avec le CCAS pour la mise en place d'activités sportives en direction des séniors.

13/132 APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA DDICS POUR L'OPERATION « TOUS EN CLUB » 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le projet de convention à passer avec la Direction Départementale Interministérielle de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne, relatif à l'opération « Tous en Club » 2013, qui vise à faciliter

l'inscription des jeunes en club sportif par la distribution au point information jeunesse de chèques de réduction de 30 € sur la cotisation annuelle pour les jeunes.

Autorise la communication dans la Commune et la distribution des chèques « Tous en Club », après vérification auprès des bénéficiaires des conditions d'attribution.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

13/133 FIXATION DU TARIF DE C.D.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Fixe le prix pour la vente des CD en 2013 à 5 euros T.T.C. (cinq euros T.T.C) l'exemplaire.

13/134 APPROBATION D'UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA RETRAITE SPORTIVE NOGENTAISE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approbation du contrat de partenariat avec l'association La retraite sportive nogentaise pour l'organisation d'une randonnée lors de la manifestation « la Fête des jardins » du dimanche 22 septembre 2013 depuis le parc floral jusqu'au parc Watteau.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

13/135 ADHESION AU SEDIF DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE ET LE PARISIS POUR LES TERRITOIRES DE SAINT-OUEN ET BESSANCOURT, FRANCONVILLE, SANNOIS ET TAVERNY.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Emet un avis favorable pour les demandes d'adhésion au SEDIF, de la communauté d'agglomération Plaine Commune pour le territoire de Saint Ouen et de la communauté d'agglomération Le Parisis pour Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny.

13/136 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 13-185 du 27 mai 2013 : MISE À DISPOSITION à titre gracieux d'un espace au stade sous la Lune au profit de l'association Gourmandises Foraines pour la tenue d'un stand de boissons et friandises à l'occasion du Festival des Enfants organisé le 1^{er} juin 2013.

N° 13-186 du 27 mai 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant de quatre mois le marché conclu en 2010 avec le groupement des entreprises HOTLINE et France TELECOM - pour l'acquisition et la maintenance d'un service d'accueil téléphonique à reconnaissance vocale -dans l'attente des suites de la nouvelle consultation d'entreprises.

N° 13-187 du 27 mai 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société GDF-SUEZ sise 65 rue des Trois Fontanot à Nanterre (92024) pour la fourniture de gaz naturel destiné aux véhicules municipaux, le coût de l'abonnement annuel étant fixé à 166,40 € HT et les consommations facturées au prix unitaire de 54,56 € HT/Mwh.

N° 13-188 du 28 mai 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société AJ PLUS sise ZAI des Bruyères, 3/5 rue Pavlov à Trappes (78190) pour l'entretien du massicot du service Reprographie, le prix de cette prestation étant fixé à 696 € HT (832,42 € TTC).

N° 13-189 du 28 mai 2013 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl COULEUR PARIS sise 19 rue Cressent à Noisy-le-Grand (93160) afin d'assurer l'animation musicale de la Guinguette du Port organisée le 29 juin 2013, le prix de cette prestation étant de 1 500 € TTC.

N° 13-190 du 28 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec Le Matelot sis îlot de Beauté au port de plaisance pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace couvert destiné à accueillir une animation musicale proposée dans le cadre de la Guinguette du Port.

N° 13-191 du 29 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec la société HOMAIR CAMPING PARIS EST situé 1 boulevard des Alliés à Champigny-sur-Marne (94500) portant réservation de 4 mobil home destinés à l'hébergement de 22 personnes, à l'occasion de l'échange européen organisé du 21 au 28 juillet 2013, le prix de cette location étant de 3 070,40 € TTC.

N° 13-192 du 29 mai 2013 : RÉSILIATION du contrat de location passé pour un logement de type F2 situé 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne, suite au congé délivré par le locataire.

N° 13-193 du 30 mai 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société LABOR HAKO sise 90 avenue de Dreux à Plaisir (78375) pour la location d'une auto-laveuse de type Hakomatic moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 213 € HT (303 € TTC).

N° 13-194 du 31 mai 2013 : PASSATION d'un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement d'entreprises ALTANA ARCHITECTES, CONCEPT BOIS STRUCTURE et AMOES pour la construction de la structure multi-accueil Le Moulin de Beauté, arrêtant le coût prévisionnel des travaux à la somme de 2 711 430,76 € HT et fixant le montant total des honoraires toutes missions confondues à la somme de 183 440,85 € HT.

N° 13-195 du 31 mai 2013 : PASSATION d'un marché pour la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage du Centre Nautique avec la société INEO INFRASTRUCTURES, sise 17 ter rue du Bois à Fontenay-sous-Bois (94120), arrêté à la somme de 148 409 € HT (177 497,16 € TTC) pour la tranche ferme et à un montant de 86 975 € HT (104 022,10 € TTC) pour la tranche conditionnelle.

N° 13-196 du 31 mai 2013 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl CIRQUE A L'ANCIENNE sise 41 avenue Corentin Cariou à Paris (75019) pour une représentation, dans le cadre de la Semaine Bleue, du spectacle Silvia, le prix de cette prestation étant de 1 920 € TTC.

N° 13-197 du 31 mai 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'Office de Tourisme de Chartres pour l'organisation d'une sortie destinée aux seniors de la Ville (visites, repas...) dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation étant de 2 550 € TTC.

N° 13-198 du 3 juin 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'Office de Tourisme & Congrès de Blois / Chambord pour l'organisation d'une visite destinée aux seniors de la Ville dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation étant de 2 392 € TTC.

N° 13-199 du 3 juin 2013 : PASSATION d'un contrat avec la Société Nautique Vigneux sise centre Georges Brassens - avenue du Mal Leclerc à Vigneux-sur-Seine (91270), pour l'organisation sur la Marne de « joutes nautiques – méthode parisienne » le 30 juin 2013, le prix de cette animation étant de 5 980 € TTC.

N° 13-200 du 3 juin 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Vivaldi a dit domiciliée 6 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance (93360) pour des prestations d'accompagnement musical dans le cadre de la préparation et de la présentation d'un conte musical par les élèves de l'école élémentaire Guy Moquet, le 8 juin 2013 à la Scène Watteau, le prix de cette prestation étant de 2 600 € TTC.

N° 13-201 du 4 juin 2013 : PASSATION d'un marché de travaux pour la construction de la crèche « Le Moulin de Beauté » avec la société BRIAND, sise 351 impasse des Armoiries à Villiers-sur-Marne, arrêté au montant de 2 859 007,03 € HT (3 419 372,41 € TTC).

N° 13-202 du 5 juin 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour la présentation à titre gratuit d'un spectacle devant 60 enfants du Club de Loisirs et Découvertes maternel Val de Beauté le 19 juin 2013, la mise à disposition des locaux étant consentie gracieusement.

N° 13-203 du 5 juin 2013 : PASSATION d'une convention avec la société ENDURANCE SHOP sise 42 avenue de Paris à Vincennes (94300) pour la mise à disposition à titre gratuit du 6 au 14 juin 2013, d'une arche gonflable utilisée dans le cadre de l'organisation des Jeux du Val de Marne.

N° 13-204 du 6 juin 2013 : PASSATION d'un marché avec la société GAZ HOP sise 31 quai Blanqui à Alfortville (94140) pour des prestations d'entretien, de maintenance et la réalisation de travaux sur les chaudières murales à gaz installées dans les bâtiments communaux, le prix de ces prestations étant évalué à 30 000 € HT / an au maximum.

N° 13-205 du 6 juin 2013 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne d'un télécopieur de marque Samsung affecté à la structure multi-accueil Arc en Ciel.

N° 13-206 du 10 Juin 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société Paroles Traverses sise 57 quai de la Prévalaye à Rennes (35000) pour une représentation du spectacle « Sinon... tapez # » à la bibliothèque municipale le 4 octobre 2013, au prix de 936,84 € TTC.

N° 13-207 du 10 juin 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Topoline sise 5/9 rue Anquetil à Nogent-sur-Marne pour l'organisation de l'animation « semaine du jeu » les 10 et 13 juillet 2013 à la bibliothèque municipale, le prix de cette animation étant de 200€.

N° 13-208 du 11 juin 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une année la convention d'occupation précaire conclue le 20 juin 2011 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 13-209 du 11 juin 2013 : RÉSILIATION de la convention d'occupation précaire passée le 13 juillet 2011 pour un logement d'urgence situé 10 ter avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne suite au congé délivré par le locataire.

N° 13-210 du 11 juin 2013 : PASSATION d'un marché pour la construction de deux classes maternelles et d'un abri à containers et à vélos à l'école maternelle Fontenay avec la société OBM CONSTRUCTION sise rue des Sablons à Saint-Jean de la Ruelle (45146), arrêté au montant de 299 500 € HT (358 202 € TTC).

N° 13-211 du 11 juin 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Age d'Or de France située 135 bis rue de Rome à Paris (75017) relative à l'organisation de séances de contes à la bibliothèque municipale (5 demi-journées), pour un prix global de 650 € TTC.

N° 13-212 du 11 juin 2013 : PASSATION d'une convention avec la Croix Rouge Française sise 38 boulevard Alsace Lorraine au Perreux-sur-Marne pour la mise à disposition d'une équipe nautique lors des Joutes organisées le 30 juin 2013, le prix de cette intervention étant de 295 € TTC.

N° 13-213 du 11 juin 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Archisucre domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne, pour l'organisation d'une animation à l'occasion de la Fête des Jardins, le montant de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 13-214 du 11 juin 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Vert de Ville domiciliée 19 avenue des Alizés à Breuillet (91650) pour l'organisation de l'animation « médiation canine » avec sensibilisation des propriétaires de chiens, dans le cadre de la Fête des Jardins, le montant de cette prestation étant de 598 € TTC.

N° 13-215 du 11 juin 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société Les animations du Bibelotier sise 8 place du 8 mai 1945 à Poulainville (80260) pour l'organisation des animations « le manège à manivelle » et « le faiseur d'oiseau » à l'occasion de la Fête des Jardins, le prix de ces prestations étant de 1 250 €.

N° 13-216 du 11 juin 2013 : RÉSILIATION du contrat passé avec la société CIRRUS COMPRESSEURS pour la maintenance et le dépannage des installations de distribution de gaz naturel pour véhicules.

N° 13-217 du 12 juin 2013 : PASSATION d'un marché avec la société ADIATE sise 79 rue Jacquard à Saint-Pierre du Perray (91280) pour des prestations de transport d'enfants handicapés ou scolarisés en classes spécialisées (lot n°1 transport en Taxi-VSL), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 300 000 € TTC.

N° 13-218 du 13 juin 2013 : DÉSIGNATION de Me Vanessa Ceccato, avocate domiciliée 1 avenue de Lattre de Tassigny à Nogent-sur-Marne, pour assurer une permanence juridique gratuite spécialisée en droit des étrangers le 2^{ème} samedi de chaque mois au Point d'Accès au Droit de Nogent.

N° 13-219 du 13 juin 2013 : PASSATION d'un marché avec le groupement des entreprises COMPTOIR DES PROJETS sise 85 rue Gabriel Péri à Montrouge (92120), TERRIDEV sise 30 rue Aristide Briand à Levallois-Perret (92300) et de M. Gauthier BICHERON, architecte du patrimoine, domicilié 11 allée Marie Laurent à Paris (75020), pour la réalisation d'une étude patrimoniale dans la cadre de l'élaboration du PLU, le prix de cette prestation étant de 26 000 € HT (31 096 € TTC).

N° 13-220 du 14 juin 2013 : PASSATION d'un marché avec l'Association des Piégeurs Agréés Paris Petite Couronne, domiciliée 118-130 avenue Jean Jaurès à Paris (75019), pour la réalisation de prestations de piégeage d'animaux nuisibles, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 4 000 € HT.

N° 13-221 du 18 juin 2013 : PASSATION d'un marché avec la société TECHNO LOGISTIQUE sise Zone de Frêt, Aéroport International de Clermont-Ferrand à Aulnat (63510), pour la réhabilitation des fauteuils de la Scène Watteau, arrêté au montant de 75 303,20 € HT (90 062,63 € TTC).

N° 13-222 du 18 juin 2013 : PASSATION d'un marché avec la société ENTR'ACTES sise 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau à Paris (75001) pour le remplacement des nez de marches lumineux de la Scène Watteau, arrêté au montant de 22 435,40 € HT (26 832,74 € TTC).

N° 13-223 du 18 juin 2013 : PASSATION d'une convention avec l'auto-entreprise William Sebbane sise 13-15 avenue Théodore à Joinville-le-Pont (94340) pour une démonstration et une initiation de « basket freestyle » dans le cadre de la Fête des Sports Urbains, le prix de ces prestations étant de 200 € TTC.

N° 13-224 du 20 Juin 2013 : CRÉATION d'une régie d'avance temporaire affectée au Pôle Jeunesse pour le paiement des frais exposés pendant le mini-séjour organisé à Verneuil-sur-Seine du 15 au 18 juillet 2013.

N° 13-225 du 20 Juin 2013 : CRÉATION d'une régie d'avance temporaire affectée au Pôle Jeunesse pour le paiement des frais exposés dans le cadre de l'échange européen du 21 au 28 juillet 2013.

N° 13-226 du 20 juin 2013 : INITIATION par la Commune d'un référé-préventif devant le Tribunal Administratif de Melun dans le cadre des travaux de construction de la structure multi-accueil située rue Charles V à Nogent-sur-Marne.

N° 13-227 du 20 juin 2013 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société CEGEDIM - pour la mise à disposition de matériels informatiques dans les écoles élémentaires – actant de l'installation de 16 stations de travail supplémentaires à l'école située à l'Espace Marie Curie à compter du 1^{er} septembre 2013, le prix de cette prestation étant de 556,16 € HT/ mois.

N° 13-228 du 21 juin 2013 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société PARTANCE - pour l'organisation d'un séjour en Corse destiné aux seniors - actant d'une réduction du tarif groupe « 30-34 participants » de la somme initiale de 971 € TTC à la nouvelle somme de 936 € TTC.

N° 13-229 du 25 juin 2013 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par AXA France IARD sise 313 terrasses de l'Arche 92727 Nanterre d'un montant de 1 708 € TTC destinée à la réalisation de travaux d'étanchéité sur la verrière de l'école L. de Vinci.

N° 13-230 du 25 juin 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Canoë Kayak Club de France domiciliée 47 ter quai Louis Ferber à Bry-sur-Marne (94360), relative à l'organisation, le 8 juillet 2013, d'un stage découverte pour 12 jeunes âgés de 14 à 16 ans, le coût de cette prestation étant de 500 € TTC.

N° 13-231 du 26 juin 2013 : PASSATION d'un marché pour l'installation et la maintenance d'un service d'accueil téléphonique à reconnaissance vocale avec la société S.F.R. sise 42 avenue de Friedland à Paris (75008), arrêté aux montants suivants :

- Installation et mise en service : 5 035 € HT (6 015.88 € TTC)
- Abonnement et communications téléphoniques : 35 000 € HT / an au maximum

N° 13-232 du 26 juin 2013 : PASSATION d'une convention avec M. Alain Fenet pour l'animation du 8 au 12 juillet 2013 d'ateliers découverte destinés aux enfants, le prix de cette prestation étant de 2 050 €.

N° 13-233 du 26 juin 2013 : PASSATION d'une convention avec Mme Dominique LECERF, céramiste, pour l'animation du 8 au 12 juillet 2013 d'ateliers découverte destinés aux enfants, le prix de cette prestation étant de 2 000 €.

N° 13-234 du 26 juin 2013 : PASSATION d'une convention avec Mme Christine Miller, sculpteur, pour l'animation du 8 au 12 juillet 2013 d'ateliers découverte destinés aux enfants, le prix de cette prestation étant de 2 050 €.

N° 13-235 du 2 juillet 2013 : CRÉATION d'une régie d'avance temporaire (400 €) affectée au Club de Loisirs et Découvertes Leonard de Vinci pour le paiement de la nourriture et des frais exposés pendant le mini-séjour organisé à Verdelot du 23 au 25 juillet 2013.

N° 13-236 du 2 juillet 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Ecoute et Services pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle informatique L'arobase durant l'année 2013-2014.

N° 13-237 du 2 juillet 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association MJC pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle informatique L'arobase durant l'année 2013-2014.

N° 13-238 du 2 juillet 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Adent pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle informatique L'arobase durant l'année 2013-2014.

N° 13-239 du 2 juillet 2013 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit d'une benne à neige et à sable de marque SwedMach à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 13-240 du 4 juillet 2013 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par la Sarl PNAS d'un montant de 1 193,43 € correspondant au coût de remplacement de la verrière de la bibliothèque municipale, dégradée accidentellement le 6 février 2013 lors de travaux d'élagage.

N° 13-241 du 4 juillet 2013 : DÉSIGNATION de Maître Bruno Chaussade, avocat domicilié 7 rue de Penthièvre à Paris (75008), pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une action en justice diligentée avec le SAF 94 contre la société YAB, suite à l'acquisition d'un bien situé rue Marceau à Nogent-sur-Marne.

N° 13-242 du 4 juillet 2013 : MODIFICATION de l'arrêté n°13-231 du 4 juillet 2013 afin de corriger l'erreur commise sur le numéro du marché passé avec SFR pour des prestations d'installation et de maintenance d'un service d'accueil téléphonique à reconnaissance vocale.

N° 13-243 du 8 juillet 2013 : PASSATION d'un marché avec la Sarl COCHIN, sise 54 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne pour la réparation et la fourniture de diverses pièces mécaniques, arrêté selon les modalités suivantes :

- lot n° 1 : matériels type motoculteurs, le montant annuel de commandes est estimé entre 4 000 et 16 000 € HT.
- lot n°2 : matériels type gros motoculteurs et divers, le montant annuel de commandes est estimé entre 500 et 16 000 € HT.

N° 13-244 du 8 juillet 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association L'Académie des Vins Blancs pour la mise à disposition à titre gracieux d'un espace dans l'enceinte du Parc Watteau, à l'occasion de la Fête des Jardins, pour la présentation de son activité.

N° 13-245 du 8 juillet 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Afrique en couleurs pour la mise à disposition à titre gracieux du Théâtre de Verdure du Parc Watteau à l'occasion de la Fête des Jardins pour la présentation d'une danse traditionnelle africaine.

N° 13-246 du 8 juillet 2013 : PASSATION d'une convention avec la boulangerie Proche pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace dans l'enceinte du Parc Watteau à l'occasion de la Fête des Jardins pour la tenue d'un stand de petite restauration.

N° 13-247 du 9 juillet 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Le Mieux-être par les plantes pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace dans l'enceinte du Parc Watteau à l'occasion de la Fête des Jardins pour l'organisation du troc aux plantes.

N° 13-248 du 9 juillet 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Bien vivre à Nogent et dans ses quartiers pour la mise à disposition d'un espace à titre gracieux dans l'enceinte du Parc Watteau, à l'occasion de la Fête des Jardins, pour la présentation de son activité apicole.

N° 13-249 du 10 juillet 2013 : RENOUVELLEMENT de la convention passée avec l'association Bien vivre à Nogent et dans ses quartiers pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain d'environ 100 m² et d'un chalet en bois situés dans le jardin du pavillon Trudelle pour une année renouvelable.

N° 13-250 du 10 juillet 2013 : CESSION à la société DERICHEBOURG Environnement d'une benne à neige et à sable (80 kg) de marque SwedMach pour un montant déterminé selon le cours de la ferraille au jour du dépôt et ANNULATION de l'arrêté 13-239 prévoyant une mise en décharge à titre gratuit auprès de l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 13-251 du 10 juillet 2013 : PASSATION d'une convention avec l'auto-entreprise SIACOACH sise 186 boulevard de Créteil à Saint-Maur (94100) pour deux séances de coaching sportif destinées aux 22 participants de l'échange européen organisé du 21 au 28 juillet 2013, le prix de ces prestations étant de 342 € TTC.

N° 13-252 du 11 juillet 2013 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit d'un photocopieur de marque Nashuatec - installé à la bibliothèque municipale - à la société DV 2000 Bureautique SARL.

N° 13-253 du 11 juillet 2013 : ANNULÉ

N° 13-254 du 12 juillet 2013 : PASSATION d'un marché de fourniture de produits sidérurgiques destinés à la régie Bâtiment du Centre Technique Municipal avec la société DESCOURS & CABAUD, sise 31 quai du Rancy à Bonneuil-sur-Marne (94381), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 30 000 € HT.

N° 13-255 du 12 juillet 2013 : AVENANT étendant de la régie de recettes instituée au Pôle Jeunesse à l'encaissement des participations financières aux sorties payantes organisées dans le cadre du dispositif « sport-culture-insertion » destiné aux 16-25 ans.

N° 13-256 du 12 juillet 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association France Lyrique domiciliée 23 rue des Bons Enfants à Montgeron (91230) pour deux représentations du spectacle « Chantons à Nogent » le 15 septembre 2013, à l'occasion des Journées du Patrimoine, le prix de cette prestation étant de 9 400 € TTC.

N° 13-257 du 12 juillet 2013 : PASSATION d'un marché de fourniture de linges pour les écoles, le relais d'assistantes maternelles et les structures multi-accueil de la Commune, avec la société J. GRANJARD et FILS, sise route de Feurs à Panissières (42360), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 10 000 € HT.

N° 13-258 du 15 juillet 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Base de Canoë-Kayak de Verdelot domiciliée 18 rue de la Mairie à Verdelot (77510), pour une initiation au canoë-kayak destinée à 10 enfants du Club de Loisirs et Découvertes Vinci, le prix de cette prestation étant de 150 € TTC.

N° 13-259 du 15 juillet 2013 : PASSATION d'un marché avec la société BIO FROID sise 5 rue de la Gaité au Perreux-sur-Marne (94170) pour la fourniture d'équipements destinés au relais d'assistantes maternelles (lot n°4 : électroménager), le montant maximum annuel de commandes étant de 8 500 € HT.

N° 13-260 du 15 juillet 2013 : AVENANT étendant la régie de recettes instituée au service Communication à l'encaissement du produit de la vente de photos et articles divers (objets publicitaires, livres, sacs...)

N° 13-261 du 15 juillet 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Art Eveil domiciliée 43 rue des Cascades à Paris (75020) pour l'organisation de l'atelier « formes en mouvement, toupies et compagnie » à la bibliothèque municipale, le prix de cette prestation étant de 295 € TTC.

N° 13-262 du 16 juillet 2013 : PASSATION d'un marché avec la société DUBERNARD, sise 29 rue Mozart à Houilles (78800), pour la vérification, la maintenance et la fourniture de matériels de lutte contre l'incendie, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 20 000 € HT.

N° 13-263 du 16 juillet 2013 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de jeux et jouets éducatifs selon les modalités suivantes :

- lot n°1 : jeux, jouets et mobiliers ludiques destinés aux enfants de moins de 3 ans avec la société SEJER NATHAN sise 30 place d'Italie à Paris (75013), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 3 000 € HT

- lot n°3 : jeux de société avec la société OYA sise 25 rue de la Reine Blanche à Paris (75013) le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 4 000 € HT.

N° 13-264 du 17 juillet 2013 : CRÉATION d'une régie de recettes destinée à l'encaissement du produit des participations des familles pour l'accueil des enfants en études surveillées du soir à l'école élémentaire Victor Hugo.

N° 13-265 du 17 juillet 2013 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire à passer pour un logement sis 47 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne d'une superficie de 140 m², le loyer mensuel, hors charges, étant fixé à 1 353,80 €.

N° 13-266 du 18 juillet 2013 : PASSATION d'un marché pour la réalisation d'une étude de programmation en vue de la reconstruction de l'école Victor Hugo avec le groupement des sociétés ARKEPOLIS sise 35 rue de Coulmiers à Paris (75014) et ECHOS sise 60 rue Alsace Lorraine à Deville-lès-Rouen (76250), arrêté au montant de 37 350 € HT (44 670,60 € TTC).

N° 13-267 du 19 juillet 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une année la convention d'occupation précaire conclue le 4 mars 2013 pour un logement d'urgence de type F2 (28,50 m²) situé 69 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 13-268 à 13-278 du 22 juillet 2013 : ANNULÉS

N° 13-279 du 24 juillet 2013 : PASSATION d'un marché avec la société PARENAGE sise 7 avenue Léon Harmel à Antony (92168) pour des travaux de réfection de la voirie rue du Général Faidherbe à Nogent, arrêté à la somme de 132 660,50 € HT (158 661,96 € TTC).

N° 13-280 du 26 juillet 2013 : ANNULATION de l'arrêté n° 13-263 relatif au marché de fourniture de jouets et jeux éducatifs en raison d'une erreur commise sur le nom de l'attributaire du lot n° 1. Le titulaire du marché est le groupement d'entreprises SEJER NATHAN, sise 30 place d'Italie à Paris (75702) et INTERFORUM sise 3 allée de la Seine – Immeuble Paryseine à Ivry-sur-Seine (93854).

N° 13-281 du 29 juillet 2013 : PASSATION d'un avenant avec PNAS pour l'assurance d'un orgue de barbarie d'une valeur de 3 000 € prêté à la Ville dans le cadre du Colloque des Bords de Marne, le coût de cette garantie étant de 80 €.

N° 13-282 du 29 juillet 2013 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de matériels d'illuminations de fin d'année avec la société BLACHÈRE ILLUMINATION sise ZI Les Bourguignons à Apt (84400) arrêté au montant de 11 472,50 € HT (13 721,11 € TTC).

N° 13-283 du 31 juillet 2013 : MODIFICATION de l'article 2 de l'arrêté 13-138 du 19 avril 2013 relatif aux conditions de prise d'effet et de renouvellement du contrat passé avec la société GFI PROGICIELS pour l'exploitation, l'assistance et la maintenance des progiciels fiscalité.

N° 13-284 du 2 août 2013 : PASSATION d'un avenant transférant l'ensemble des droits et obligations relevant du contrat passé avec la société Sage pour la maintenance du progiciel Sage Financement à la société SALVIA sise 35 rue de la Gare à Paris (75019), entité absorbante.

N° 13-285 du 6 août 2013 : DÉSIGNATION de la S.C.P. BOUZIDI BOUHANNA pour représenter la Commune devant le Conseil d'État dans le cadre du contentieux qui l'oppose à l'indivision successorale « les Fils de Mme Géraud ».

N° 13-286 du 12 août 2013 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de :
- sacs poubelles destinés à l'entretien des voies publiques (lot n°1) avec la société PAREDES sise 14 avenue Ferdinand de Lesseps à Goussainville (95196), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 10 000 € HT ;
- sacs pour le ramassage des déjections canines (lot n°2) avec la société SEPPRA Environnement sise rue des Comtes du Forez à La Benisson Dieu (42720), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 35 000 € HT.

N° 13-287 du 12 août 2013 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne d'un portique pliogym et de ses accessoires affectés à l'école maternelle Victor Hugo.

N° 13-288 du 12 août 2013 : RÉSILIATION de la convention du 29 mars 2005 mettant à disposition un box automobile situé 7 route de Stalingrad à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-289 du 12 août 2013 : RÉSILIATION de la convention du 24 août 2011 mettant à disposition un box automobile situé 7 route de Stalingrad à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-290 du 12 août 2013 : RÉSILIATION de la convention du 1^{er} décembre 2011 mettant à disposition un box automobile situé 7 route de Stalingrad à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-291 du 12 août 2013 : RÉSILIATION de la convention du 16 février 2005 mettant à disposition un box automobile situé 7 route de Stalingrad à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-292 du 12 août 2013 : RÉSILIATION de la convention du 16 février 2005 mettant à disposition un box automobile situé 7 route de Stalingrad à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-293 du 12 août 2013 : RÉSILIATION de la convention du 14 février 2005 mettant à disposition un box automobile situé 7 route de Stalingrad à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-294 du 12 août 2013 : RÉSILIATION de la convention du 6 octobre 2005 mettant à disposition un box automobile situé 2 bis rue de Châteaudun à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-295 du 12 août 2013 : RÉSILIATION de la convention du 15 juillet 2008 mettant à disposition un box automobile situé 2 bis rue de Châteaudun à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-296 du 12 août 2013 : RÉSILIATION de la convention du 15 juillet 2008 mettant à disposition un box automobile situé 2 bis rue de Châteaudun à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-297 du 12 août 2013 : RÉSILIATION des conventions des 18 février 2005 et 30 novembre 2005 mettant à disposition respectivement un box automobile et un box à vélo situés 2 bis rue de Châteaudun à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-298 du 12 août 2013 : RÉSILIATION de la convention du 6 octobre 2005 mettant à disposition deux boxes automobiles situés 2 bis rue de Châteaudun à Nogent-sur Marne en raison de la réalisation de travaux de construction d'un parking sur le site.

N° 13-299 du 14 août 2013 : PASSATION d'un marché avec la société REICO sise 13 rue de la Libération à Villemeux-sur-Eure (28210) pour la fourniture de matériels et de produits d'entretien de la voirie, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 30 000 € HT.

N° 13-300 du 14 août 2013 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de produits de salage des voiries avec la société ROL NORMANDIE sise ZI du Mesnil à Granville (50400), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 40 000 € HT.

N° 13-301 du 19 août 2013 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit d'un fauteuil affecté à la direction des services techniques à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 55